



19 août 2016

Projet de loi 106

Mémoire présenté par Manufacturiers et exportateurs du Québec (MEQ) à la Commission de l'Agriculture, des Pêcheries, de l'Énergie et des Ressources naturelles

REPRÉSENTATION POLITIQUE / INNOVATION / MAIN D'OEUVRE / EXPORT

Une volonté de mieux encadrer qui est bien reçue

Manufacturiers et exportateurs du Québec veut d'entrée de jeu saluer la volonté du ministre de mieux encadrer l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures au Québec.

Le projet de loi 106 exprime assez fidèlement la volonté du gouvernement de faire du Québec l'un des endroits dans le monde où cette activité fera l'objet d'une réglementation des plus rigoureuses, en plus d'imposer de lourdes responsabilités aux exploitants : transport sécuritaire, respect de normes environnementales très strictes et acceptabilité sociale dans les communautés locales.

Il s'agit à notre avis d'une position très responsable, en ce qu'elle crée en quelque sorte le modèle québécois des hydrocarbures, modèle qui s'inspire de ce qui se fait de mieux dans le monde, et qui colle à notre réalité. Un compromis, donc, entre une exploitation irresponsable et une opposition pure et dure.

Aux fins de cette commission, nous nous attarderons sur les aspects qui nous importent le plus et adresserons ensuite quelques remarques générales sur le débat en cours au Québec autour de la question des hydrocarbures.

Acceptabilité sociale

Nous remarquons que le gouvernement a choisi de ne pas édicter lui-même la démarche à suivre en terme d'acceptabilité sociale, pas plus qu'il n'émet de grille pour apprécier si cette démarche va dans le bon sens. Cela est souhaitable dans la mesure où le gouvernement ne peut se retrouver juge et partie d'un projet. De plus, l'aval des autorités gouvernementales peut être un couteau à double tranchant – il pourrait entraîner davantage d'opposition.

La responsabilité première de faire accepter un projet revient donc aux entreprises. Elles l'assument. Elles comprennent par exemple l'importance de faire bénéficier d'abord les communautés locales. Mais le gouvernement a un rôle à jouer en tant qu'arbitre ultime des débats en société. Acceptabilité sociale ne signifie pas unanimité. Et il faut aussi être capable d'épauler les promoteurs. Par exemple, si les promoteurs sont les premiers à vouloir travailler avec des comités de suivis, il faut s'assurer qu'il y en aura un seul, qu'il sera

représentatif et que son rôle demeurera de proposer la démarche à suivre plutôt que de tenter de décréter des règles locales.

Les signaux qu'enverra le gouvernement seront aussi très importants. Il sera impossible de faire accepter un projet si le gouvernement déclare publiquement son opposition.

Expropriation

Sur le processus lui-même, nous savons que seul le gouvernement peut en faire la demande, et elle doit être accordée par les tribunaux. On est bien loin du " free ride ". Sur un plan plus politique, il faut aussi savoir que les entreprises n'ont aucun intérêt ou aucune envie de recourir à l'expropriation.

Processus législatif

Nous sommes heureux de voir que l'encadrement des hydrocarbures et la transition énergétique s'inscrivent dans le même projet de loi. C'est une position réaliste quand on sait que le Québec ne peut instantanément changer son paysage industriel et cesser l'utilisation du pétrole. On ne peut pas fermer les puits et faire seulement de l'énergie verte demain matin.

Le PL 106 reconnaît donc dans sa facture la nécessité de procéder à une salubre période de transition pendant laquelle le Québec s'assurera que l'économie continuera à progresser.

Cela dit, réunir dans le même texte législatif des éléments si importants peut rapidement devenir un défi. Par exemple, nous saluons la création de Transition Énergétique Québec, mais nous avons de la difficulté à ce moment-ci à bien comprendre son rôle et ses responsabilités exacts. Est-ce qu'il y aura fusion ou incorporation d'organismes existants comme le BEIE ? MEQ ne veut pas s'étendre sur les processus, mais nous souhaitons à la fin une plus grande harmonisation des processus, et des délais plus courts pour les demandes d'autorisation. Et nous souhaitons aussi bien sûr que l'industrie soit représentée adéquatement sur le conseil d'administration.

Il en va de même pour la Régie de l'énergie. Quels seront son rôle exact et ses pouvoirs ? Il faudra le préciser aux promoteurs. Par ailleurs, si elle s'y connaît en matière de distribution gazière et d'hydroélectricité, elle devra acquérir rapidement du savoir-faire en matière d'hydrocarbures.

Il y a nécessité donc de bien définir et faire connaître les rôles et responsabilités de chacun au sein du ministère et de ses organismes affiliés. Il en ira de même au sein du gouvernement. Il faudra absolument harmoniser les processus entre ministères. Sondage après sondage, les entreprises nous disent que les délais d'autorisation sont inacceptables au Québec, sans compter leur caractère parfois contradictoire.

Puisque nous sommes dans le processus législatif, un mot sur le BAPE. Les entreprises comprennent la nécessité de procéder à des évaluations environnementales. Là où elles ne marchent plus, c'est quand le BAPE se livre à des évaluations économiques. Elles perçoivent au mieux un conflit d'intérêts, au pire de l'incompétence. Il y a des études disponibles partout, et les entreprises sont les premières à savoir si les projets sont viables ou non. Le temps est peut-être venu d'avoir un Bureau d'audiences publiques sur les retombées économiques ? Nous laissons cela à votre appréciation.

Réglementation à venir

Nous terminerons brièvement sur notre principale appréhension. Si nous apprécions dans l'ensemble le PL 106, nous attendons davantage la publication des règlements subséquents. C'est là où la partie se jouera avec les promoteurs, et que l'on saura si le Québec sera compétitif.

Jusqu'à maintenant, on veut redéfinir ce qu'est la fracturation hydraulique, on veut revoir les distances séparatrices pour l'accès à l'eau potable, hausser la quantité des demandes d'assurance et dé plafonner les garanties d'exécution.

Le Québec exprime dans le projet de loi 106 les conditions dans lesquelles il exigera que les projets voient le jour. Il ne faudrait pas qu'une réglementation excessive vienne ensuite les tuer. Les promoteurs iront voir ailleurs.

Le Québec a besoin de ses hydrocarbures

L'économie du Québec n'est pas productive. Cela entraîne un manque important de revenus pour les gouvernements qui cherchent alors à contrôler les dépenses. Ce déficit nous rend vulnérable au vieillissement de la population et l'explosion des dépenses en santé, empêche un réinvestissement massif en éducation et ne nous protège pas contre les grands mouvements, comme par exemple un recul de l'économie américaine comme nous le voyons présentement.

En clair, il faut s'enrichir. Les gouvernements successifs ont tenté de le faire ad nauseam depuis 40 ans. Il est maintenant temps de faire deux choses : relancer véritablement le secteur manufacturier (en cours), et donner le feu vert aux grands projets de développement. Comme les hydrocarbures dans un cadre de transition, ou le train électrique – auquel, du reste, bien des groupes s'opposent encore.

L'opposition de certains groupes à l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures au Québec a entraîné par le passé une salutaire réflexion chez les entreprises et le gouvernement du Québec – réflexion qui a mené, d'une part, à une plus grande responsabilité, et d'autre part, à un meilleur encadrement législatif.

Mais si les opposants ont pu jouer un rôle utile ces dernières années en forçant un débat plus équilibré, ils risquent aujourd'hui de faire dérailler l'économie québécoise. Les principes des uns ne doivent pas devenir la religion de tous. Le projet de loi 106 constitue une proposition modérée, responsable et québécoise d'aller de l'avant.

Par exemple, produire nos hydrocarbures réduira l'empreinte environnementale mondiale en éliminant les GES émis lors de leur transport vers le Québec. Nous ne pouvons, au Québec, faire abstraction des émissions provoquées dans le monde par le fait que nous importons 100% de nos hydrocarbures. C'est l'expression frappante du syndrome « pas dans ma cour ».

Nous enjoignons le gouvernement du Québec à poursuivre le travail en ce sens, et de ne pas oublier de préparer la population à un discours honnête, transparent et nécessaire quant à son avenir. Nous serons leurs alliés.

Je vous remercie de votre attention.